

La Propriété industrielle

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
fr.s. 110.—
Fascicule mensuel:
fr.s. 10.—

93^e année - N° 11
Novembre 1977

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

ORGANES DIRECTEURS

- Organes directeurs de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI. Huitième série de réunions 241

RÉUNIONS DE L'OMPI

- ICIREPAT. Comité plénier 247

ÉTUDES GÉNÉRALES

- Les licences de brevet et l'article 85 du Traité de Rome interdisant les ententes (R. Plaisant) 249

CHRONIQUE DES OFFICES DES BREVETS

- Suède 257

CALENDRIER DES RÉUNIONS

261

LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

- *Note de l'éditeur*
— Libéria. Loi sur les brevets, le droit d'auteur et les marques (du 24 mai 1972) . Texte 1-001

© OMPI 1977

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

Organes directeurs

Organes directeurs de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI

Huitième série de réunions

(Genève, 26 septembre au 4 octobre 1977)

Note *

Au cours de la huitième série de réunions des organes directeurs de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et des Unions administrées par l'OMPI, qui s'est tenue à Genève du 26 septembre au 4 octobre 1977, les cinq organes suivants (dénommés ci-après « les organes directeurs ») ont tenu leurs sessions:

- Comité de coordination de l'OMPI,
onzième session (8^e session ordinaire),
- Comité exécutif de l'Union de Paris,
treizième session (13^e session ordinaire),
- Comité exécutif de l'Union de Berne,
onzième session (8^e session ordinaire),
- Assemblée de l'Union de Madrid,
huitième session (6^e session extraordinaire),
- Comité des Directeurs de l'Union de Madrid,
huitième session (6^e session extraordinaire).

Soixante-deux Etats membres de l'OMPI, de l'Union de Paris ou de l'Union de Berne étaient représentés à ces sessions. En outre, neuf organisations intergouvernementales avaient envoyé des observateurs. La liste des participants suit la présente note.

La huitième série de réunions des organes directeurs avait été convoquée par le Dr Arpad Boggsch, Directeur général de l'OMPI. Les sessions des organes directeurs ont été ouvertes au cours d'une séance commune par le Président sortant du Comité de coordination de l'OMPI, M. Edward Armitage (Royaume-Uni). Le Directeur général et les délégations des Etats membres ont rendu hommage à M. Edward Armitage qui, en ouvrant les sessions, a annoncé qu'il cesserait à la fin de l'année ses fonctions de *Comptroller-General* de l'Office des brevets du Royaume-Uni pour prendre sa retraite.

Le Comité de coordination de l'OMPI, le Comité exécutif de l'Union de Paris et le Comité exécutif de l'Union de Berne ont élu chacun leur bureau au début de la session. Le Comité de coordination de l'OMPI a élu son nouveau Président en la personne de M. Devendra Nath Misra (Inde). La liste de tous les membres des bureaux des organes directeurs figure à la fin de la présente note.

Les questions inscrites à l'ordre du jour d'organes directeurs qui étaient communes à deux de ces organes ou plus ont été examinées lors de séances communes des organes intéressés.

Les principales questions examinées et les décisions prises par les organes directeurs sont rapportées ci-après.

Activités passées

Le Comité de coordination de l'OMPI, le Comité exécutif de l'Union de Paris et le Comité exécutif de l'Union de Berne ont examiné et approuvé les rapports du Directeur général et les activités du Bureau international depuis leurs dernières sessions.

Au cours de cet examen, les organes directeurs ont pris note, chacun pour ce qui le concerne, de l'état des ratifications et adhésions relatives à la Convention OMPI et aux traités administrés par l'OMPI, notamment le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), ainsi que de l'accroissement du nombre des textes officiels (en préparation ou publiés) des traités et des classifications internationales dont l'administration incombe à l'OMPI.

Plusieurs délégations ont félicité le Directeur général et le personnel des activités menées dans le cadre du programme, notamment dans le domaine de la coopération pour le développement, et du compte rendu exhaustif de ces activités figurant dans le rapport du Directeur général. Elles ont souligné l'importance de ces activités de coopération pour le développement, notamment de celles qui tendent à promouvoir la capacité d'innovation dans les pays en développement, à organiser des réunions, séminaires et stages de formation de caractère régional, à fournir des avis et une assistance pour l'élaboration des législations, le renforcement des institutions et l'attribution de bourses, et ont proposé de continuer et, souvent même, d'accroître leurs contributions spéciales à l'extension de ces activités.

Le Directeur général a exprimé ses remerciements aux nombreux gouvernements qui ont contribué aux activités de coopération pour le développement, et

* La présente note a été établie par le Bureau international sur la base des documents des sessions des organes directeurs.

notamment à ceux de l'Égypte, du Ghana, de l'Irak, du Maroc, du Mexique et de Sri Lanka, qui ont récemment accueilli ou sont sur le point d'accueillir des réunions régionales.

Dans le domaine de la propriété industrielle, le Comité exécutif de l'Union de Paris a pris note des travaux accomplis par le Comité préparatoire intergouvernemental sur la révision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, et notamment de la solution qui a été trouvée à une question considérée comme essentielle et particulièrement délicate, à savoir la révision de l'article 5A de la Convention de Paris.

Dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, plusieurs délégations se sont félicitées des travaux menés par le Bureau international et ont souligné l'importance d'une étroite coopération avec d'autres organisations internationales comme l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation internationale du travail (OIT).

Questions financières

Les organes directeurs intéressés ont pris note, en les approuvant, des comptes du Bureau international et des rapports y afférents présentés par les vérificateurs des comptes, ainsi que des renseignements complémentaires relatifs à la situation financière pour l'exercice 1976.

Les organes directeurs intéressés ont demandé au Directeur général d'étudier les possibilités de résoudre la question des arriérés de contributions de certains pays parmi les pays en développement les moins avancés, compte tenu de la pratique suivie en la matière par l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées.

Relations avec des Etats et des organisations

Accord de coopération avec la Commission des Communautés européennes (CCE). Le Comité de coordination de l'OMPI a approuvé un accord de coopération entre l'OMPI et la Commission des Communautés européennes (CCE). L'intérêt de la Commission en matière de protection de la propriété intellectuelle comprend notamment les questions touchant à la propriété industrielle et à certains aspects du droit d'auteur.

Accord de coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Le Comité de coordination de l'OMPI a noté qu'à la suite de son approbation par le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à sa session de février 1977, l'Accord de coopération entre l'OMPI et l'OUA était entré en vigueur le 24 mai 1977.

Résolutions et décisions d'organes des Nations Unies. Le Comité de coordination a pris note, en les approuvant, des activités menées ou envisagées par le Directeur général au sujet des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente et unième session (septembre à décembre 1976), par le Conseil économique et social des Nations Unies à ses soixante-deuxième et soixante-troisième sessions (mars-avril et juillet-août 1977), ainsi que par le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, à ses réunions d'août 1977.

Le Comité de coordination de l'OMPI a décidé de demander au Directeur général « de n'inviter le régime raciste sud-africain à aucune réunion de l'OMPI, de ses organes ou de ses Unions » et « d'inscrire à l'ordre du jour des sessions de 1979 de l'Assemblée générale et des autres organes directeurs de l'OMPI un point intitulé 'Empêchement du régime raciste sud-africain de participer aux réunions de l'OMPI, de ses organes et de ses Unions' ». Vingt-deux délégations ont voté pour et quatorze contre cette décision.

Admission d'organisations comme observateurs. Les organes directeurs ont décidé d'admettre comme observateurs à leurs réunions une nouvelle organisation intergouvernementale — l'Union des radiodiffusions des Etats arabes (ASBU) — et trois nouvelles organisations internationales non gouvernementales — l'Association Benelux des conseils en marques et modèles (BMM), la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI) et l'Institut interaméricain du droit d'auteur (IIDA).

Coordination des activités relatives au PCT, à l'IPC et à l'ICIREPAT; création du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets

Le Comité de coordination de l'OMPI et le Comité exécutif de l'Union de Paris ont décidé de créer à titre provisoire le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets, ont adopté le règlement d'organisation de ce comité, sont convenus de certaines mesures destinées à simplifier les structures actuelles de comités, sous-comités, groupes de travail et groupes similaires à caractère intergouvernemental et ont recommandé que l'Assemblée de l'Union de Paris, l'Assemblée de l'Union IPC et l'Assemblée instituée par le Traité de coopération en matière de brevets entérinent ces mesures et créent définitivement le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets.

L'objectif essentiel du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets est de favoriser et d'assurer, pour tout ce qui touche à l'information en matière de brevets, une étroite coopération entre les Etats, les Unions et le Bureau international. Le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets donnera des avis aux Unions de Paris, du PCT et de l'IPC sur toutes les questions d'information en matière de brevets pour lesquelles le pouvoir de décision appartient aux organes directeurs desdites Unions; pour toutes les autres questions touchant à l'information en matière de brevets, il aura le pouvoir de fixer des normes, d'adopter des principes, de définir des procédures et d'organiser la coopération; il aura en outre des responsabilités dans le domaine de la coordination et de l'échange de renseignements. D'ici la fin de 1979, l'ICIREPAT sera dissous, de même que le Comité directeur et les groupes de travail de l'IPC; le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets sera seul habilité à créer des groupes de travail dans le domaine de l'information en matière de brevets. D'autres mesures de rationalisation seront prises; en particulier, dès le début de 1978, le Comité intérimaire de coopération technique du PCT tiendra ses réunions en commun avec le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets, et le Comité d'assistance technique du PCT siègera conjointement avec le Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle.

Programme et budget pour 1978

Les principaux éléments du programme et du budget pour 1978 sont les suivants:

Activités de coopération pour le développement

Le programme de coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle prévoit la convocation d'un groupe de travail chargé d'examiner une étude, effectuée par le Bureau international, sur les mécanismes législatifs et institutionnels tendant à promouvoir l'invention, l'innovation, la rationalisation et l'adaptation des techniques. Un groupe de travail sera aussi convoqué pour étudier les besoins d'information technique des usagers des pays en développement et la façon de contribuer à répondre à ces besoins en améliorant les moyens d'accès à la documentation de brevets. Les recommandations des groupes de travail seront soumises au Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle. Une enquête sera menée sur les services existants ou prévus d'information en matière de

brevets et sur les institutions et systèmes chargés de l'information technique pour les usagers des pays en développement. L'étude, entreprise en 1977, des fonctions, de l'administration et du rôle des offices de propriété industrielle dans la structure gouvernementale se poursuivra. Des études seront entreprises au sujet des services d'information de caractère technique et autre qui pourraient être mis en place en vue d'appuyer et de promouvoir la coopération entre pays en développement dans le domaine du transfert et de l'acquisition des techniques.

Sur la base de la recommandation adoptée à la Table ronde de Bogota (juillet 1977), il a été décidé que le Bureau international devrait créer, à titre expérimental, un service latino-américain de données en matière de propriété industrielle et de transfert de techniques. Ce service, pour autant qu'un nombre suffisant d'Etats latino-américains acceptent d'y coopérer, publiera un bulletin trimestriel contenant certaines données relatives aux brevets, aux marques et aux contrats de transfert de techniques ainsi que des offres et demandes de fourniture de techniques.

Le Groupe de travail sur la nouvelle loi type pour les pays en développement concernant les inventions et le savoir-faire se réunira pour examiner la version récapitulative du projet de texte de la nouvelle loi type ainsi que du règlement d'exécution et des notes explicatives qui l'accompagnent et pour étudier les observations formulées par les Etats et organisations sur ce projet. Le Groupe de travail sur la nouvelle loi type pour les pays en développement concernant les marques et les noms commerciaux se réunira pour examiner le projet de la nouvelle loi type ainsi que du règlement d'exécution type et des notes explicatives qui l'accompagnent. Des travaux seront entrepris en vue de l'élaboration de directives pour l'organisation des activités des entreprises industrielles en matière de brevets et de marques dans les pays en développement. La préparation d'un glossaire et d'un manuel de propriété industrielle pour les pays en développement se poursuivra.

Le programme de coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins prévoit la poursuite de l'étude des mécanismes législatifs et institutionnels qui existent pour soutenir les auteurs nationaux d'œuvres littéraires et artistiques, les artistes interprètes ou exécutants et les autres artistes créateurs. L'étude des problèmes pratiques et des solutions possibles, en ce qui concerne l'accessibilité des œuvres d'origine étrangère, leur publication et leur diffusion nationales, en particulier à des fins d'enseignement, de formation et de recherche, se poursuivra. Des groupes de travail seront convoqués pour examiner ces études et faire des recommandations au Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins. Des études seront

entreprises sur les moyens de protection du folklore par le droit d'auteur ou par des mesures analogues au droit d'auteur. Le statut type pour sociétés d'auteurs élaboré en 1969 pour les besoins des pays africains sera mis à jour et élargi en vue d'une utilisation plus étendue. Les travaux relatifs à la préparation d'un glossaire et d'un manuel de droit d'auteur pour les pays en développement se poursuivront.

Dans les deux domaines de la propriété industrielle d'une part et du droit d'auteur et des droits voisins d'autre part, une formation sera offerte aux ressortissants de pays en développement par le moyen de bourses et de stages de formation. En outre, des réunions et séminaires régionaux seront organisés dans des pays ou régions en développement en vue de procéder à des discussions et des échanges d'expériences sur différents sujets relevant de la propriété industrielle ainsi que du droit d'auteur et des droits voisins.

Le Bureau international continuera à mettre à la disposition des autorités nationales ou régionales de pays en développement des experts pour les aider à élaborer ou à réviser leur législation sur la propriété industrielle ou sur le droit d'auteur et les droits voisins, à mettre en place ou à renforcer des organismes nationaux ou régionaux s'occupant de ces questions et à préparer des programmes planifiés relevant de ces domaines et pouvant être financés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ou bénéficier d'autres financements et être exécutés par l'OMPI.

La coopération avec d'autres organisations du système des Nations Unies en vue de promouvoir le progrès des pays en développement se poursuivra. Le Bureau international aidera aussi le Secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement dans l'exécution des travaux qui seront poursuivis au cours de cette conférence et de sa période préparatoire.

Découvertes scientifiques

Une conférence diplomatique sera convoquée à Genève du 27 février au 7 mars 1978 pour l'adoption d'un traité instituant un système international d'enregistrement des découvertes scientifiques auprès du Bureau international. Le projet de traité qui sera examiné sera aussi établi en russe.

Activités de propriété industrielle en général

Revision de la Convention de Paris. Les travaux de revision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle seront poursuivis. Le Comité préparatoire intergouvernemental pour la revision de la Convention de Paris se réunira une ou deux fois, de même probablement que les groupes de travail qu'il a créés ou qu'il créera. Le Comité exécutif de l'Union de Paris a décidé que la Conférence

diplomatique de revision de la Convention de Paris se tiendra au plus tard pendant le premier semestre de 1979 et que, selon les progrès réalisés au sein du Comité préparatoire intergouvernemental, il prendra lui-même les décisions nécessaires concernant cette conférence lors d'une session extraordinaire convoquée par le Directeur général ou lors de sa prochaine session ordinaire (septembre 1978).

Logiciel. L'étude des formes possibles de protection du logiciel, y compris la possibilité d'en prévoir dans un traité le dépôt international, sera poursuivie. Un groupe d'experts composé de représentants des gouvernements et des organisations internationales non gouvernementales, auprès duquel les organisations intergouvernementales intéressées auront le statut d'observateurs, sera convoqué.

Protection du consommateur. Une étude sera faite en vue de recenser les aspects de propriété industrielle de la protection du consommateur, y compris les possibilités de coopération internationale en vue de prévenir et de réprimer la concurrence déloyale en tenant plus particulièrement compte de l'intérêt du consommateur.

Autres études: Acte final d'Helsinki. Le Comité de coordination de l'OMPI a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine session (1978) un point concernant les activités possibles qui seraient de la compétence de l'OMPI et qui concernent l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Le Directeur général a été prié de faire, pour qu'elle soit examinée lors de cette session, une étude préliminaire recensant les activités possibles de cette nature dans le domaine de la propriété industrielle.

Activités de marques et de dessins et modèles

Outre le maintien des services existants d'enregistrement international des marques et des appellations d'origine et de dépôt international des dessins et modèles industriels, les organes directeurs intéressés ont pris des décisions sur les questions suivantes concernant ces services et l'amélioration des classifications internationales correspondantes:

Traité concernant l'enregistrement des marques (TRT). La préparation de l'entrée en vigueur du TRT sera poursuivie. Le Comité intérimaire consultatif du TRT tiendra au moins une session.

Gestion et recherche des marques. Les études seront poursuivies en ce qui concerne, d'une part, la mise sur ordinateur des opérations générales de gestion des marques par les offices nationaux et régionaux de la propriété industrielle ou des marques et, d'autre part, la mise sur ordinateur des recherches de similitude. Le Comité d'experts pour la gestion des marques par ordinateur se réunira pour examiner ces études.

Classification concernant les marques. Le Groupe de travail temporaire, qui devrait se réunir deux fois, continuera de réexaminer la liste alphabétique des produits et des services dans le cadre de la liste existante des classes de la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (« classification de Nice »). La liste alphabétique des produits et des services, mise sur ordinateur, sera tenue à jour à mesure que des modifications y seront provisoirement apportées. Le travail de révision systématique de la classification dans son ensemble sera poursuivi au sein du Groupe de travail préparatoire, qui se réunira lui aussi à deux reprises.

Classification concernant les dessins et modèles industriels. Le Comité d'experts créé en vertu de l'Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels se réunira afin d'examiner les propositions de modification de la classification internationale pour les dessins et modèles industriels et de se prononcer à leur sujet.

Activités de coopération et d'information en matière de brevets

Le programme adopté dans le domaine de la coopération et de l'information en matière de brevets porte sur la préparation de l'entrée en vigueur du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), l'amélioration de la Classification internationale des brevets (CIB) et le renforcement de la coopération entre les offices nationaux et régionaux de la propriété industrielle pour ce qui touche aux systèmes de stockage et de recherche documentaire, en particulier par la création et la réalisation de tels systèmes et au moyen de recommandations conduisant à leur normalisation. Le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (voir ci-dessus) devrait jouer un rôle prédominant dans la définition du programme et dans la conduite de son exécution.

Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Les travaux préparatoires à l'entrée en vigueur du PCT comporteront la convocation d'un comité préparatoire chargé de préparer la première session de l'Assemblée du PCT, qui devrait se réunir au moment de l'entrée en vigueur du PCT, en 1978.

ICIREPAT. Le Comité exécutif de l'Union de Paris a adopté le programme du Comité de l'Union de Paris pour la coopération internationale en matière de méthodes de recherches documentaires entre offices de brevets (ICIREPAT) pour 1978. Ce programme prévoit notamment la poursuite des travaux des deux Comités techniques (chargés, respectivement, des systèmes de recherche documentaire et de la norma-

lisation). Le Comité plénier de l'ICIREPAT (PLC) se réunira deux fois en 1978, en même temps que le Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (voir ci-dessus).

Publications

La publication des revues mensuelles *La Propriété industrielle/Industrial Property*, de la revue trimestrielle *La Propiedad Intelectual*, des périodiques officiels *Les Marques internationales* et *Les Dessins et Modèles internationaux* ainsi que celle des textes de lois de la série *Lois et traités de propriété industrielle*, sera poursuivie.

Le guide sur les licences pour les pays en développement sera publié en arabe. Le travail va d'autre part démarrer pour l'établissement des Actes de la Conférence diplomatique de Budapest (1977) qui a adopté le Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets et pour l'établissement des Actes de la Conférence diplomatique de révision de l'Arrangement de Nice (Genève, 1977).

Activités de droit d'auteur et de droits voisins

Les principaux éléments du programme et du budget adoptés pour 1978 par le Comité exécutif de l'Union de Berne sont exposés dans le numéro de novembre 1977 de la revue *Le Droit d'auteur*.

Budget

Les organes compétents ont adopté pour 1978 les budgets qui correspondent aux programmes résumés ci-dessus.

Les budgets de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI qui concernent l'exercice 1978 prévoient des recettes de 25.068.000 francs suisses et des dépenses de 25.511.000 francs suisses. Le nombre des postes du personnel inscrits à ces budgets est de 194.

Système de contributions; cycle des programmes et des budgets

Le Comité de coordination de l'OMPI a demandé au Directeur général de faire une étude préliminaire sur les aspects juridiques et pratiques, notamment les incidences financières, de perfectionnements éventuels des cycles budgétaires et des systèmes de contributions, en accordant une attention particulière à la part des pays en développement dans les contributions et en établissant une distinction entre les perfectionnements qui exigeraient une modification des traités administrés par l'OMPI et ceux qui n'en exigeraient aucune.

Questions concernant le personnel

Le Comité de coordination de l'OMPI a pris note des renseignements fournis sur la composition du Bureau international et des progrès réalisés par le Directeur général sur le plan de la répartition géographique du personnel, tant dans la catégorie professionnelle que dans les catégories supérieures. Le 15 septembre 1977, les effectifs du Bureau international étaient de 175 personnes, ressortissants de 40 pays différents. Le Comité de coordination de l'OMPI a émis un avis favorable sur la proposition du Directeur général visant à promouvoir au grade D.1 M. Marino Porzio, Chef du Cabinet du Directeur général.

Le Comité de coordination de l'OMPI a créé le Comité des pensions du personnel de l'OMPI, qui se composera de trois membres et de trois suppléants et sera chargé des questions de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui intéressent le personnel de l'OMPI. En outre, le Comité de coordination de l'OMPI a autorisé le Directeur général à accepter la juridiction du Tribunal administratif des Nations Unies pour les requêtes invoquant l'inobservation des statuts de la Caisse commune par une décision du Comité mixte de la Caisse commune et à conclure avec l'Organisation des Nations Unies l'accord nécessaire à cet effet.

Enfin, en ce qui concerne la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées, le Comité de coordination de l'OMPI a approuvé le texte de l'annexe de cette Convention, relative à l'OMPI, et il a autorisé le Directeur général à le transmettre au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en l'informant que l'OMPI accepte les clauses standards de la Convention, modifiées par ladite annexe, et s'engage à donner effet à certaines sections de la Convention et de l'annexe.

Liste des participants *

I. Etats membres

de l'un ou plusieurs des organes convoqués

Algérie: H. Bouhalila; M'H. Kadi. **Allemagne (République fédérale d'):** A. Krieger; E. Haeusser; E. Steup; H. Hillgenberg; G. Wirth; U. C. Hallmann; S. Gees. **Argentine:** M. Vernengo; C. A. Passalacqua. **Australie:** C. H. Friemann. **Autriche:** O. Leberl; H. Querner. **Belgique:** G.-L. de San; F. Van Isacker; A. Schurmans; P. Steel; J. Harroy. **Brésil:** U. Q. Cabral; A. Bahadian. **Bulgarie:** B. Todorov; K. Iliev. **Canada:** J. Corbeil; C. Robertshaw; B. Gillies. **Côte d'Ivoire:** A. Essy; G. Doh;

* La liste contenant les titres et qualités des participants ainsi que les différents organes au sein desquels chaque Etat ou organisation était représenté peut être obtenue du Bureau international.

L.M.-L. Boa. Cuba: J. M. Rodríguez Padilla; C. González Izquierdo. **Egypte:** F. El Ibrashi; A. Aboul-Kheir; T. Dinana. **Espagne:** A. Villalpando Martínez; L. Padiá Martín; J.-P. de Laiglesia. **Etats-Unis d'Amérique:** H. J. Winter; L. F. Parker; L. J. Schroeder; I. A. Williamson. **France:** J. Fèvre; G. Vianès; A. Kerever; A. Némó; R. Richard; R. S. Leclerc. **Ghana:** M. B. Keelson; E. B. Odoi Anim; B. W. Prah. **Hongrie:** E. Tasnádi; M. Ficsor; A. Benárd. **Inde:** D. N. Misra; B. Balakrishnan. **Irak:** S. Salman; Y. M. Al-Khanaty; G. A. W. Derwish. **Irlande:** J. Quinn. **Italie:** I. Papini; S. Samperi; N. Faiel Dattilo; M. F. Pini. **Jamahiriyah arabe libyenne:** A. Embark. **Japon:** Z. Kumagai; K. Terada; Y. Hashimoto; K. Hatakawa. **Liechtenstein:** A. F. Gerliczy-Burian. **Maroc:** A. Zerrad. **Mexique:** E. Artaloitia Uría; F. Remolina; J. Muñoz; M. F. Ize de Charrin. **Nigéria:** F. J. Osemekhe. **Pays-Bas:** E. van Weel; F. P. R. van Nouhuys. **Pologne:** J. Szomański; D. Januszkiewicz; M. Lewicki. **Portugal:** A. de Carvalho; J. Van-Zeller Garin; A. M. Pereira; R. Serrão; J. Mascarenhas. **République démocratique allemande:** D. Schack; C. Micheel; M. Förster. **Roumanie:** L. Marinete; V. Tudor; D. Stoescu. **Royaume-Uni:** E. Armitage; I. J. G. Davis; A. J. Needs; K. G. MacInnes; D. H. Cecil. **Soudan:** M. S. Mirghani. **Sri Lanka:** S. de Alwis; J. A. I. Wijeyekoon; K. Breckenridge. **Suède:** G. Borggård; C. Ugglå; B. van der Giessen. **Suisse:** J.-L. Marro; J.-M. Salamolard; F. Meroni. **Syrie:** M. Sheikh Fadli; C. Khoury. **Tchécoslovaquie:** M. Bělohávek; E. Zápotocky; J. Prošek; J. Kordač; A. Bujnák. **Tunisie:** A. El Fazaa; S. Ben Rejeb. **Union soviétique:** I. S. Nayashkov; V. N. Roslov; A. S. Zaitsev; S. V. Egorov; V. I. Ilyin; E. A. Fomitchev. **Yougoslavie:** D. Bosković; D. Čemalović. **Zambie:** G. E. Harre; A. R. Zikonda.

II. Autres Etats

Cameroun: D. Ekani. **Chili:** J. Lagos; P. Oyarce. **Congo:** M. Gomvoui. **Danemark:** K. Skjødt. **Finlande:** E. Wuori. **Grèce:** G. Pilavachi. **Indonésie:** S. Witjaksana. **Iran:** Y. Madani. **Israël:** Y. A. Tsur; Z. Peri. **Kenya:** D. J. Coward. **Madagascar:** R. Raparson; E. Rahary; H. Rabary. **Mongolie:** K. Olzvoy. **Norvège:** A. G. Gerhardsen; S. H. Røer. **Ouganda:** J. H. Ntabgoba; S. Abdunuru. **Pakistan:** A. Hashmi. **RSS de Biélorussie:** V. A. Jouk. **Saint-Siège:** O. J. Rouillet. **Sénégal:** P. Crespín. **Surinam:** P. J. Boerleider.

III. Organisations intergouvernementales

Organisation des Nations Unies (ONU): D. Chudnovsky; A. Pathmarajah; C. A. Castilla. **Organisation internationale du travail (OIT):** S. C. Cornwell. **Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO):** A. Amri. **Bureau Benelux des marques - Bureau Benelux des dessins ou modèles:** L. van Bauwel. **Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI):** D. Ekani. **Comité intérimaire de l'Organisation européenne des brevets (OEB):** D. Bernecker. **Commission des Communautés européennes (CCE):** P. Luyten; H. Kronz; H. Bank. **Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM):** I. Tcherviakov. **Organisation de l'unité africaine (OUA):** D. Schoulia.

IV. Bureaux

Comité de coordination de l'OMPI
Président: D. N. Misra (Inde); *Vice-présidents:* Z. Kumagai (Japon); J. Szomański (Pologne).

Comité exécutif de l'Union de Paris
Président: G. Borggård (Suède); *Vice-présidents:* J. Prošek (Tchécoslovaquie); M. Sheikh Fadli (Syrie).

Comité exécutif de l'Union de Berne
Président: L. M.-L. Boa (Côte d'Ivoire); *Vice-présidents:* F. Remolina (Mexique); I. Papini (Italie).

V. Bureau international de l'OMPI

A. Bogsch (*Directeur général*); K. Pfanner (*Vice-directeur général*); K.-L. Liguier-Laubhouet (*Vice-directeur général*); F. A. Sviridov (*Vice-directeur général*); C. Masouyé (*Directeur, Département du droit d'auteur et de l'information*); R. Harben (*Directeur, Division de la coopération pour le développement et des relations extérieures*); G. Ledakis (*Conseiller juridique*); M. Pereyra (*Directeur, Division administrative*); M. Porzio (*Chef du Cabinet du Directeur général*); S. Alikhan (*Directeur, Division du droit d'auteur*); L. Baeumer (*Directeur, Division de la propriété industrielle*); P. Claus (*Directeur, Division de l'information en matière de brevets*); L. Egger (*Chef de la*

Division des enregistrements internationaux); M. Haddrick (*Chef de la Division PCT*); J. Franklin (*Chef de la Section technique PCT*); I. Grandchamp (*Chef de la Section linguistique*); B. Hansson (*Chef de la Section IPC*); P. Howard (*Chef de la Section du personnel*); H. Konrad (*Chef de la Section de l'ICIREPAT et des statistiques*); M. Lagesse (*Chef de la Section du budget et des méthodes d'organisation*); F. Moussa (*Chef de la Section des relations extérieures*); I. Thiam (*Chef de la Section de la coopération pour le développement*); A. Jaccard (*Chef de la Section des finances*); I. Pike-Wanigasekara (*Assistante, Cabinet du Directeur général*); M. Qayoom (*Chef de la Section des conférences et des services communs*); H. Rossier (*Chef de la Section du courrier et des documents*).

Réunions de l'OMPI

ICIREPAT

Comité plénier

Onzième session ordinaire

(Genève, 21 au 23 septembre 1977)

Note *

Le Comité plénier du Comité de l'Union de Paris pour la coopération internationale en matière de méthodes de recherches documentaires entre offices de brevets (ICIREPAT) a tenu sa onzième session ordinaire à Genève du 21 au 23 septembre 1977¹. La liste des participants suit la présente note.

Election du Président et des deux Vice-présidents. Le Comité plénier a élu M. G. Borggård Président et MM. J. Dekker (Suède) et A. Wittmann (République fédérale d'Allemagne) Vice-présidents. Il a exprimé sa sincère gratitude aux Président et Vice-président sortants, à savoir M. C. Marshall Dann (États-Unis d'Amérique) et M. E. Armitage (Royaume-Uni), pour l'éminente contribution qu'ils avaient apportée aux travaux de l'ICIREPAT pendant leur mandat.

Activités passées et présentes de l'ICIREPAT. Le Comité plénier a pris note des rapports sur les activités

et suggestions du Comité technique chargé des systèmes de recherche documentaire (TCSS) et du Comité technique chargé de la normalisation (TCST).

Il a adopté un schéma et un diagramme des principaux stades de décision pendant la réalisation d'un système de recherche.

Il a aussi adopté des principes directeurs sur la rédaction des titres d'invention dans les documents de brevets et des principes directeurs relatifs aux caractéristiques matérielles des documents de brevets exerçant une influence particulière sur les possibilités de reproduction ainsi que sur la lisibilité de ces documents.

Besoins des pays en développement dans le domaine de la documentation et de la recherche documentaire en matière de brevets. Le Comité plénier a noté que, conformément à une décision prise lors de sa dixième session, onze pays en développement (Algérie, Egypte, Irak, Kenya, Mexique, Philippines, Portugal, Turquie, Uruguay, Yougoslavie et Zambie), ainsi que l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), avaient été invités à la treizième session du TCST (Genève, 2 au 6 mai 1977) et que huit d'entre eux (Algérie, Kenya, Mexique, Philippines, Portugal, Turquie, Uruguay et Zambie) y avaient activement participé.

Rapport sur l'état d'avancement du programme des systèmes communs. Le Comité plénier a pris note du « Rapport sur l'état d'avancement du programme des systèmes communs » et du « Rapport sur l'utilisation et les performances des systèmes opérationnels », que le Bureau international avait établis pour 1976 conformément aux avis du TCSS.

* La présente note a été établie par le Bureau international.

¹ Pour la note relative à la dixième session ordinaire du Comité plénier, voir *La Propriété industrielle*, 1977, p. 106.

Rapports techniques annuels pour 1976. Le Comité plénier a pris note du résumé des rapports techniques annuels pour 1976 établi par le Bureau international à partir des rapports de l'Allemagne (République fédérale d'), de l'Autriche, du Danemark, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la Hongrie, de l'Irlande, d'Israël, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas, de la République démocratique allemande, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Suède, de la Suisse, de la Tchécoslovaquie, de l'Union soviétique, et de l'Institut international des brevets (IIB).

Programme pour 1978. Le Comité plénier a établi le projet de programme de l'ICIREPAT pour 1978 qui a ensuite été soumis au Comité exécutif de l'Union de Paris et que ce dernier a adopté en tant que Programme de l'ICIREPAT pour 1978. Ce programme prévoit, entre autres, les activités suivantes:

- poursuite de la réalisation et de la mise en œuvre des systèmes existants et nouveaux de recherche mécanisée;
- étude des problèmes soulevés par la mise en œuvre des systèmes communs de recherche mécanisée;
- recensement et étude des domaines techniques dans lesquels les systèmes de classification manuelle ne donnent pas satisfaction;
- poursuite de l'étude de systèmes fonctionnant à plus basse sélectivité ou d'autres systèmes économiques et répondant aux besoins minimums reconnus d'exhaustivité et de précision;
- poursuite de l'étude des besoins des pays en développement dans le domaine de la recherche documentaire en matière de brevets;
- étude de la possibilité d'établir des recommandations concernant l'organisation et la disposition des bulletins officiels;
- élaboration d'une recommandation concernant l'inclusion de références citées dans des documents de brevets;
- poursuite de la mise à jour des principes directeurs et des normes de l'ICIREPAT;
- élaboration de recommandations relatives à la numérotation des documents de brevets.

Liste des participants *

I. Etats membres

Allemagne (République fédérale d'): W. Weiss. **Canada:** J. Corbeil. **Danemark:** A. Morsing. **Etats-Unis d'Amérique:** L. J. Schroeder; B. L. Grossman. **Finlande:** P. Salmi. **France:** D. Cuvelot; M. Verderosa. **Irlande:** P. Slavin. **Norvège:** E. O. Kjeldsen. **Pays-Bas:** J. Dekker. **République démocratique allemande:** R. Blumstengel. **Royaume-Uni:** V. S. Dodd; P. A. Higham. **Suède:** G. R. Borggård; L. G. Björklund. **Suisse:** M. Leuthold. **Union soviétique:** V. Troussov.

II. Organisation intergouvernementale

Institut international des brevets (IIB): J. A. H. van Voorthuizen.

III. Bureaux des comités techniques

Président du Comité technique chargé des systèmes de recherche documentaire (TCSS): L. G. Björklund (Suède). *Président du Comité technique chargé de la normalisation (TCST):* D. Cuvelot (France).

IV. Bureau

Président: G. Borggård (Suède). *Secrétaire:* P. Claus (OMPI).

V. OMPI

P. Claus (*Directeur, Division de l'information en matière de brevets*); R. Andary (*Assistant technique, Section ICIREPAT et des statistiques, Division de l'information en matière de brevets*).

* La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

Études générales

Les licences de brevet et l'article 85 du Traité de Rome interdisant les ententes

R. PLAISANT *

* Professeur à la Faculté de droit du Mans.

Chronique des offices des brevets

SUÈDE

Activités de l'Office des brevets et de l'enregistrement en 1976*

Brevets

Demandes et délivrances

Le nombre des demandes de brevets a été approximativement le même (14.763) qu'en 1975 (14.799). Ce résultat est relativement favorable, vu l'augmentation substantielle des taxes de dépôt au début de l'année. Il n'est toutefois pas possible de dégager des perspectives d'avenir, même compte tenu du lien existant entre le nombre des demandes et l'activité économique générale. Dans le domaine de la mécanique, les demandes ont augmenté de 10%. Le pourcentage des demandes d'origine suédoise s'est accru (28% contre 27% en 1975); le nombre des demandes d'examen de nouveauté sans relation avec des demandes de brevets est resté sensiblement le même qu'en 1975.

Pour les demandes de brevets provenant de l'étranger, les Etats-Unis d'Amérique demeurent en tête avec 3.256 demandes (légère augmentation par rapport à 1975); suivent la République fédérale d'Allemagne (augmentation) et le Royaume-Uni (sans changement). En ce qui concerne les pays nordiques, la Finlande demeure en tête (205 demandes — diminution de 10%); les demandes provenant du Danemark et de la Norvège ont légèrement augmenté.

Le nombre des demandes traitées a très légèrement diminué. Le total des demandes encore à l'examen a également décliné et s'établit maintenant à environ 50.000.

Le nombre des demandes suédoises déposées à l'étranger continue à être d'environ 10.000 (9.328 exactement en 1975).

Dans les divers domaines de la technique, les tendances suivantes ont été relevées:

Pour ce qui concerne l'électricité et l'électronique, une activité accrue a été constatée pour les indications visuelles, la télévision et les contrôles de programmes, où les demandes concernant des systèmes de contrôle pour robots industriels couvrent un usage accru de robots, y compris en ce qui concerne les procédés de fabrication (robots de procédés). Dans le domaine du voltage, de la régulation du courant

et de celle de l'énergie électrique, un intérêt accru s'est manifesté pour le contrôle de la consommation d'énergie, au moyen de priorités.

Il y a eu réduction de l'activité en ce qui concerne les ordinateurs et les autres machines de traitement de données. Il semble que les activités portent surtout sur le logiciel, et non le matériel. L'on a également constaté, en ce qui concerne le contrôle des moteurs électriques, qu'il n'y a pas eu de demandes concernant des moteurs variables.

Dans le domaine de la mécanique, l'activité inventive a un peu augmenté (notamment, accroissement de 50% pour les machines de traitement du bois). La crise de l'énergie continue de se traduire par un grand nombre de demandes concernant des génératrices utilisant l'énergie solaire, éolienne, aquatique et géothermique. Certaines de ces demandes concernent en réalité le « *perpetuum mobile* ».

En 1976, la protection de l'environnement a continué à faire l'objet de nombreuses demandes: purification des gaz d'échappement par combustion totale, brûleurs et catalyseurs. Pour l'agriculture et les forêts, les inventions ont surtout porté sur la destruction mécanique des mauvaises herbes et des souches, ainsi que sur les économies de produits résiduels.

La crise du pétrole a entraîné un nombre accru de demandes concernant l'extraction du charbon — essentiellement en ce qui concerne l'attaque frontale des gisements, la perforation de galeries par des *bull-facers* et l'utilisation de jets liquides. Les équipements de forage de pétrole et les matériaux de construction permettant une meilleure isolation — par exemple les panneaux vitrés multiples — ont également été l'objet d'une attention accrue.

Comme lors des années précédentes, un grand nombre de demandes ont concerné le domaine des emballages et celui de la sécurité routière.

Pour la chimie, l'intérêt s'est porté sur les antibiotiques semi-synthétiques, comme les pénicillines et les céfalosporines. Le nombre de demandes concernant les prostaglandines a encore augmenté. Les prostaglandines sont caractérisées par une structure de base chimique contenant un anneau de cycloalcane complété par des chaînes hydrocarbonées. Ce domaine fait l'objet de recherches intensives, à une cadence presque explosive, et ce en raison des résultats que l'on en attend dans le traitement d'un grand nombre d'affections, comme les ulcères d'estomac, l'arthrose, les thromboses coronaires et l'asthme, sans oublier que des contraceptifs efficaces pourraient résulter des recherches en cours.

* Le présent rapport, établi par le Bureau international de l'OMPI, se compose d'extraits du rapport annuel pour 1976 de l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement.

Département des brevets

Le Département des brevets comprend neuf divisions techniques et une division juridique. Deux des divisions techniques s'occupent du domaine de l'électricité, trois de celui de la chimie et trois de celui de la mécanique; une de ces divisions traite des techniques chimiques et mécaniques.

Chaque division technique comprend un groupe de contacts en vue de l'échange d'informations entre les examinateurs et entre ces derniers et la direction. L'on y rassemble les idées de perfectionnement des procédures et l'on y note les questions pratiques importantes. Chaque groupe de contacts comprend de 5 à 7 membres qui désignent un président pour une année. En outre, afin d'améliorer la circulation des informations et la supervision, des réunions trimestrielles ont lieu au sein de chaque division.

A la fin de l'année, le Département des brevets comptait 273 agents, dont 191 ingénieurs et 6 juristes; ce département comptait 168 unités d'examen et 26 groupes de contacts.

Bibliothèque

Cent cinquante neuf mille cinq cents descriptions de brevets étrangers ont été reclassées, en utilisant des listes de reclassement et autres informations publiées communiquées par les offices des brevets étrangers.

On a enregistré 8.377 entrées dans les salles de lecture et il y a eu 48.111 prêts de documents de brevets.

Il y a eu 929 nouvelles acquisitions de livres, dont 556 par achat et le reste par dons ou échanges. Un tiers environ des nouvelles acquisitions sont des livres techniques, le reste étant constitué essentiellement de livres sur des sujets juridiques et administratifs et de dictionnaires techniques ou généraux.

Au cours de l'année, la bibliothèque a reçu 624 périodiques.

Les collections de livres et de périodiques de la bibliothèque représentaient, à la fin de 1976, un total de 46.484 volumes.

A la fin de l'année, la collection de documents internationaux comprenait environ 5.500 documents.

Activités particulières du Département des brevets

En 1976, les travaux relatifs au Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et à la Convention sur le brevet européen (CBE) ont exigé un effort particulier; les activités ont été intenses au sein du Comité intérimaire de l'Organisation européenne des brevets (OEB). Les préparatifs pour l'adhésion éventuelle aux deux traités se sont poursuivis. Entre autre, une brochure relative aux conditions d'emploi, etc., à l'OEB a été préparée pour ceux des fonctionnaires de l'Office suédois qui envisagent leur transfert à l'Office européen.

En vue, notamment, d'un accord futur entre l'Office suédois (en tant qu'administration de recherche et d'examen préliminaire au sens du PCT) et l'OEB afin d'harmoniser la recherche, la collaboration avec l'Institut international des brevets (IIB) de La Haye s'est poursuivie. Un groupe d'examineurs suédois a effectué des études à l'IIB au printemps; un groupe d'ingénieurs de l'IIB a ensuite visité l'Office suédois pendant deux semaines aux mêmes fins. Les travaux en vue d'une recherche améliorée se sont poursuivis, notamment, par la collaboration avec l'IIB et l'étude de diverses bases de données, pour la recherche de nouveauté, telles celles qui ont été élaborées au sein de l'ICIREPAT. Ces travaux se sont également faits en collaboration avec l'Office norvégien des brevets. Enfin, la documentation de recherche a été complétée conformément aux exigences relatives à la recherche PCT.

En raison de l'activité future de l'Office suédois en tant qu'administration PCT, des cours spéciaux d'anglais ont été organisés; quelque 50 fonctionnaires du Département des brevets y ont pris part. Ces cours se poursuivront deux ou trois ans, après quoi l'ensemble des examinateurs devraient les avoir achevés. Dans le cadre de son programme éducatif, l'Office a également donné des cours de droit des brevets en faveur de personnes extérieures à l'Office. Ces cours ont duré une semaine et une trentaine de personnes y ont participé.

La collaboration avec le Centre international de documentation (INPADOC) de Vienne s'est poursuivie sur la base de l'accord commun nordique. L'Office des brevets a, outre le Service de famille de brevets (PFS), acquis le jeu des dossiers remontant à 1968.

Le projet relatif au traitement automatique des données pour le registre des demandes de brevets s'est poursuivi. La Gazette suédoise des brevets est maintenant publiée par composition sur ordinateur et les bobines utilisées à cet effet servent aux enregistrements pris en compte pour le projet. Le projet tend expressément à la publication des demandes 18 mois après leur dépôt.

Coopération nordique et internationale

Les préparatifs pour la mise en application de la Convention sur le brevet européen (CBE) se sont poursuivis en 1976. Comme lors des années précédentes, l'Office suédois a été représenté au Comité intérimaire de l'OEB et à ses groupes de travail II, III et V. En outre, l'Office a été représenté par des observateurs au groupe de travail IV qui s'occupe des questions de personnel. Une enquête a été faite parmi les agents de l'Office pour connaître l'intérêt qu'ils manifestent à travailler auprès de l'OEB. Il en résulte que la Suède devrait atteindre son quota en personnel à l'OEB.

En collaboration avec les comités correspondants du Danemark, de la Finlande et de la Norvège, le Comité de politique en matière de brevets a poursuivi l'élaboration de propositions sur la révision de la législation sur les brevets et les décrets y relatifs en vue de les harmoniser sur la CBE. L'Office a remis ses observations au Ministre de la justice, qui présentera un projet de loi au Parlement en 1978. En collaboration avec les autres Offices nordiques des brevets, l'élaboration de règlements communs sur les brevets a commencé. Ainsi, les chefs des Offices danois, finlandais, norvégien et suédois se sont réunis à Stockholm en octobre.

En ce qui concerne les préparatifs pour la mise en œuvre du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), l'Office a participé aux réunions des comités intérimaires tenues à l'OMPI à Genève en novembre, où, notamment: les résultats des tests exécutés pour l'utilisation des guides destinés aux administrations internationales et aux déposants ont été examinés; des accords types entre le Bureau international de l'OMPI et les futures administrations de recherche et d'examen préliminaire ont été adoptés; deux groupes de travail ont été établis qui, dès 1977, élaboreront des directives pour la recherche et étudieront les questions financières liées aux tâches du Bureau international de l'OMPI.

L'Office suédois a activement participé aux deux comités techniques de l'ICIREPAT chargés du développement des systèmes de recherche et de la normalisation. Les travaux sont coordonnés et supervisés par le Comité plénier; la session annuelle de ce dernier a été présidée par le Directeur général de l'Office suédois, M. Borggård. Au sein de l'ICIREPAT existent maintenant plus de dix systèmes de recherche bien développés. Les problèmes concernant leur mise en œuvre par les Offices des brevets sont à l'examen. Le Comité chargé des systèmes de recherche a notamment discuté le format normalisé de la première page des documents de brevets et la normalisation des microfilms.

Des fonctionnaires de l'Office ont continué à participer aux travaux de révision de la Classification internationale des brevets (CIB). La Suède est représentée au sein du Comité plénier et du Groupe de travail V qui traite des questions de principe. L'Office a accueilli en automne l'un des groupes de travail qui effectue le travail pratique de révision.

L'Office a pris part aux travaux de révision de la Convention de Paris. Cette révision tend essentiellement à prévoir des conditions plus favorables pour les pays en développement.

En collaboration avec le Conseil suédois du développement international (SIDA) et l'OMPI, l'Office suédois a reçu deux stagiaires, fonctionnaires des Offices des brevets de Cuba et du Mexique.

Marques

Enregistrements

Depuis 1970, le nombre annuel des demandes d'enregistrements de marques s'est stabilisé autour de 6.000 (5.969 en 1976 et 5.883 en 1975). Quarante-cinq pour cent des demandes provenaient de déposants suédois (44% en 1975). Compte tenu du ralentissement de l'activité économique, surtout au second semestre, les dépôts de marques sont plus nombreux que prévu.

Le nombre des enregistrements s'est élevé à 4.153 (3.988 en 1975), ce qui représente le 67% des demandes pour lesquelles une décision a été prise (en 1975: 68%). Ce pourcentage est demeuré presque inchangé pendant les dix dernières années.

Les demandes de renouvellement ont été au nombre de 3.951 (3.844 en 1975). Après l'augmentation substantielle des taxes en 1974, les renouvellements semblent s'être stabilisés à 10% environ en dessous des estimations antérieures.

Le nombre des demandes pour lesquelles une décision définitive a été prise est demeuré assez élevé (6.223, contre 5.862 en 1975), de même que celui des demandes de renouvellement (4.387, contre 3.403 en 1975).

Les enregistrements en vigueur à la fin de 1976 étaient au nombre de 78.900, soit un accroissement d'environ 2.200 sur l'année précédente.

Projets spéciaux

L'effort d'amélioration des services du Département des marques s'est poursuivi. Le service aux clients comprend maintenant une édition sur microfiches de tout le registre suédois des marques, comportant des informations complètes au sujet de chaque marque. Ce système — archives suédoises des marques (*Svenskt Varumärkesarkiv*) — est apprécié tant des entreprises privées que des agents de marques. Le répertoire suédois des marques pour 1976 a été publié dans le même style que les années antérieures. L'édition 1977 sera également disponible sur microfiches.

La modernisation des procédures administratives a fait des progrès considérables. Des équipements d'ordinateurs ont été acquis; ils se sont avérés très utiles pour les problèmes de procédure courante et pour la planification des activités futures du Département. Sauf obstacle imprévu, les procédures administratives intégrées sur ordinateur fonctionneront en 1978.

Coopération internationale

Les travaux en vue de l'adhésion de la Suède au Traité concernant l'enregistrement des marques (TRT) se sont poursuivis au sein de la commission gouvernementale chargée d'examiner l'ensemble de la législation suédoise sur les marques. L'Office suédois est

représenté au sein de cette commission, qui coopère étroitement avec les commissions analogues constituées en Finlande et en Norvège et avec des représentants de l'Office danois.

Au sujet de la coopération entre pays nordiques, il faut mentionner que des représentants des Offices se sont réunis à Helsinki en mai afin de discuter de questions de marques et de dessins et modèles. La prochaine réunion se tiendra à Oslo en 1978.

Dessins et modèles industriels

La nouvelle Loi sur les dessins et modèles entrée en vigueur en 1970 suscite un intérêt considérable. Plus de 2.000 demandes ont été reçues en 1971, et ce nombre a continué de s'accroître assez régulièrement depuis, sauf en 1974 où l'on a noté un léger fléchissement.

Le nombre des demandes d'enregistrement de dessins et modèles reçues en 1976 a atteint 2.599.

L'industrie du meuble est l'une des principales à rechercher la protection offerte par les dessins et modèles et elle totalise à elle seule environ 13% des demandes. La petite industrie mécanique et les industries de l'emballage, des matières plastiques et des matériaux de construction manifestent aussi un intérêt considérable pour la protection des dessins et modèles.

L'examen des dessins et modèles sur requête (selon les mêmes principes que pour les inventions) a été introduit en 1976. Cette activité, exercée par le Centre d'information de l'Office, a relativement bien commencé, le total des demandes d'examen ayant dépassé 150 l'année passée.

Département administratif

Les expériences de démocratisation des services administratifs se sont poursuivies en 1976. Par décision du Gouvernement datée du 30 décembre 1976, les pouvoirs du Conseil de la formation en tant qu'organisme de décision ont été prolongés jusqu'au 1^{er} mars 1977. Le maintien de ce Conseil après cette dernière date dépendra d'accords à signer par l'Etat et par les fédérations syndicales quant aux principes futurs de la démocratie administrative. A la fin de l'année, les activités du Conseil de la formation ont fait l'objet d'une estimation.

En automne, un groupe de travail a été désigné en vue de proposer des mesures destinées à assurer des conditions de carrière égales pour les femmes et les hommes dans les services publics, conformément à une nouvelle loi.

En 1976, l'Office des brevets a poursuivi son programme de formation et d'éducation du personnel; des ressources ont été dégagées pour donner au personnel subalterne de meilleures chances de formation; l'Office a organisé des cours d'administration dans divers centres de conférences de la périphérie de

Stockholm; d'autres programmes de formation ont été organisés dans l'année, comprenant des cours pour superviseurs, des cours de droit des sociétés et des cours de droit du travail.

En automne, a débuté un nouveau programme de formation en faveur des fonctionnaires ingénieurs, afin d'améliorer leurs connaissances de l'anglais en vue des nouvelles tâches de l'Office sur le plan international. Les cours facultatifs de langues ont été étendus à l'allemand. Enfin, un certain nombre de cours extérieurs sur des sujets divers ont été organisés.

En coopération avec la clinique acoustique du Conseil du Comté de Stockholm, l'Office a organisé un « cercle d'études » du parler par signes, afin de faciliter les contacts entre les fonctionnaires malentendants et leurs collègues. Dix personnes ont pris part à ce cercle.

Une révision des procédures usuelles d'enregistrement a eu lieu au cours de l'année.

Enfin, un nouveau programme d'informations a été établi par l'Office, lequel a également actualisé ses plans d'urgence, réorganisé son système de sécurité et préparé un nouveau plan pour l'entreposage des dossiers.

Service de planification et de développement

Activités en matière d'informatique

Depuis mars 1976, le Service de planification et de développement a testé une nouvelle organisation adaptée à l'extension, ces dernières années, des activités en matière d'informatique à la suite du développement des systèmes en la matière.

La nouvelle organisation comprend une section de l'informatique responsable du développement et du fonctionnement en ce domaine. Cette section comprend des analystes, des programmeurs et des opérateurs. En outre, un consultant a été chargé de la planification à long terme et un autre de la rationalisation administrative au sein de l'Office. Dès descriptions d'emploi adaptées aux nouvelles tâches du service ont été élaborées en fonction de cette réorganisation.

Le Service de planification et de développement est responsable des activités en matière d'informatique pour l'ensemble de l'Office. Il s'est développé régulièrement, à la suite de l'adoption et de la mise en œuvre de projets de rationalisation et de développement.

Les diverses possibilités de recherche mécanisée des demandes de brevets, y compris de la littérature autre que celle des brevets, ont été examinées dans le cadre du projet P.19. Les projets les plus importants ont trait à l'enregistrement par le Département des brevets des données concernant les demandes de brevets et à l'examen de similitude des marques verbales par le Département des marques. Dans ces

projets, les données sont traitées par des services extérieurs au moyen des informations fournies par l'Office.

Activités en matière de projets

En 1976, la rationalisation administrative s'est poursuivie au sein de douze groupes différents de projets. Le groupe de projet P.10 a examiné le traitement administratif des données pour les dossiers des demandes de brevets et des brevets et pour les descriptions établies lorsque le projet a été élaboré. La mise en œuvre de certaines parties du projet a été suspendue dans l'attente de l'entrée en vigueur des traités internationaux de brevets. Les travaux ont porté essentiellement sur l'enregistrement complet avec contrôle automatique des délais et des rapports des examinateurs. L'analyse et la programmation a été achevée pour le projet. Ces travaux se poursuivront au cours du premier semestre de 1977, après quoi ce système sera pleinement utilisé avec la mise

à jour du dossier de chaque demande, comprenant les informations complètes y relatives.

Les travaux au sein du Département des marques concernant le projet V.3 se sont poursuivis en 1976: le registre des marques a été transcrit sur microfiches et a été régulièrement mis à jour. Certaines publications de ce Département sont disponibles sur microfiches, selon le système COM. Les travaux se sont poursuivis en partie avec l'aide de consultants extérieurs.

En 1976, une proposition d'utilisation d'un système informatique intégré a été adopté pour l'enregistrement des décisions de l'Office et la publication des périodiques.

Au cours de cette même année, le projet G.5 (concernant l'ensemble de l'Office) a été établi. Il concerne la planification des activités futures en matière d'informatique. L'Agence suédoise du développement administratif participe à ce projet. Une décision sera probablement prise en 1977.

Calendrier

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1977

- 7 au 9 décembre (Genève) — Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion — Comité intergouvernemental — Session ordinaire (convoquée conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 9 décembre (Genève) — Union de Berne — Groupe de travail sur la rationalisation de la publication des lois et traités dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 13 au 15 décembre (Djakarta) — Coopération pour le développement (propriété industrielle) — Réunion des pays de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur le rôle de la propriété industrielle dans le développement économique et technique

1978

- 16 et 17 janvier (Genève) — ICIREPAT — Comité plénier
- 16 au 27 janvier (Munich) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail IV
- 18 au 20 janvier (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) et Comité de coopération technique du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)
- 6 au 10 février (Genève) — Traité de coopération en matière de brevets (PCT) — Comité préparatoire
- 20 février au 3 mars (Rijswijk) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail II
- 21 au 24 février (Genève) — Traité concernant l'enregistrement des marques (TRM) — Comité intérimaire
- 27 février au 7 mars (Genève) — Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité instituant un système international d'enregistrement des découvertes scientifiques
- 6 au 10 mars (Genève) — Union de Nice — Groupe de travail temporaire sur la liste alphabétique des produits et des services
- 6 au 10 mars (Genève) — Coopération pour le développement (propriété industrielle) — Groupe de travail sur l'information technique divulguée par la documentation sur les brevets

- 13 au 15 et 17 mars (Genève) — Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle
- 16, 17 et 20 mars (Genève) — Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins
- 3 an 7 avril (Genève) — Traité de coopération en matière de brevets (PCT) — Comité préparatoire
- 3 an 7 avril (Genève) — Convention satellites — Groupe de travail sur l'élaboration de dispositions types pour l'application de la Convention (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 3 an 14 avril (Vienne) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail I
- 10 au 14 avril (Genève) — Traité de coopération en matière de brevets (PCT) — Assemblée
- 10 an 14 avril (Genève) — ICIREPAT — Comité technique chargé de la normalisation (TCST)
- 17 an 21 avril (Genève) — ICIREPAT — Comité technique chargé des systèmes de recherche documentaire (TCSS)
- 24 an 28 avril (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail V
- 25 an 28 avril (Genève) — Union de Budapest (microorganismes) — Comité intérimaire
- 3 an 5 mai (Genève) — OMPI — Comité du budget
- 7 an 10 mai (Le Caire) — Coopération pour le développement (propriété industrielle) — Réunion des pays arabes sur l'information technique
- 22 au 26 mai (Genève) — Union de Locarno — Comité d'experts
- 22 an 26 mai (Genève) — Coopération pour le développement (propriété industrielle) — Groupe de travail sur la loi type pour les pays en développement concernant les inventions et le savoir-faire (« know-how »)
- 29 mai an 9 juin (?) (lieu ?) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail III
- 5 au 7 juin (Genève) — Union de Berne — Groupe de travail sur les nouvelles législations en matière de droit d'auteur
- 5 an 9 juin (Genève) — Traité de coopération en matière de brevets (PCT) — Groupe de travail
- 12 an 16 juin (Genève) — Coopération pour le développement (propriété industrielle) — Groupe de travail sur la loi type pour les pays en développement concernant les marques et les noms commerciaux
- 19 an 30 juin (?) (Genève) — Revision de la Convention de Paris — Comité préparatoire intergouvernemental
- 26 juin an 7 juillet (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Comité directeur
- 3 an 6 juillet (Genève) — Union de Paris — Groupe de travail sur les aspects de propriété industrielle de la protection du consommateur
- 3 an 13 juillet (Paris) — Union de Berne — Comité d'experts gouvernementaux sur la double imposition des redevances de droit d'auteur (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 19 an 21 juillet (Genève) — Coopération pour le développement (propriété industrielle) — Groupe de travail sur la promotion des capacités nationales d'invention et d'innovation
- 4 an 8 septembre (Genève) — Classification internationale des brevets (IPC) — Comité d'experts
- 13 an 15 septembre (Genève) — Traité de coopération en matière de brevets (PCT) — Groupe de travail
- 18 et 19 septembre (Genève) — ICIREPAT — Comité plénier
- 18 an 22 septembre (Paris) — Union de Berne — Comité d'experts gouvernementaux sur les vidéocassettes (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 19 an 22 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) et Comité de coopération technique du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)
- 25 septembre an 3 octobre (Genève) — Organes directeurs (Comité de coordination de l'OMPI et Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne)
- 2 au 13 octobre (?) (lieu ?) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail II
- 16 an 20 octobre (Genève) — ICIREPAT — Comité technique chargé des systèmes de recherche documentaire (TCSS)
- 23 an 27 octobre (Hull, Canada) — ICIREPAT — Comité technique chargé de la normalisation (TCST)
- 23 au 27 octobre (Genève) — Union de Nice — Groupe de travail préparatoire sur la classification internationale
- 23 octobre an 3 novembre (?) (lieu ?) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail IV
- 13 an 24 novembre (?) (lieu ?) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail I
- 27 novembre an 1^{er} décembre (Genève) — Coopération pour le développement (propriété industrielle) — Groupe de travail sur la loi type pour les pays en développement concernant les marques et les noms commerciaux
- 4 an 8 décembre (Genève) — Unions de Paris et de Madrid — Comité d'experts sur la gestion des marques par ordinateur
- 4 an 15 décembre (?) (lieu ?) — Classification internationale des brevets (IPC) — Groupe de travail III
- 11 an 19 décembre (Genève) — Union de Berne — Comité d'experts gouvernementaux sur la télévision par câble (convoqué conjointement avec l'Unesco)

1979

- 24 septembre au 2 octobre (Genève) — Organes directeurs (Assemblée générale, Conférence et Comité de coordination de l'OMPI; Assemblées des Unions de Paris, Madrid, La Haye, Nice, Lisbonne, Locarno, IPC, PCT et Berne; Conférences de représentants des Unions de Paris, La Haye, Nice et Berne; Comités exécutifs des Unions de Paris et Berne; Comité des Directeurs de l'Union de Madrid; Conseil de l'Union de Lisbonne)

Réunions de l'UPOV

1977

Conseil: 6 au 9 décembre

Comité consultatif: 5 et 9 décembre

Note: Les réunions indiquées ci-dessus ont lieu à Genève au siège de l'UPOV.

1978

Conseil: 6 au 8 décembre

Conférence diplomatique sur la révision de la Convention UPOV: 9 au 23 octobre

Comité consultatif: 20 et 21 avril; 5 et 8 décembre

Comité directeur technique: 7 au 9 mars; 13 au 15 novembre

Comité d'experts pour la coopération internationale en matière d'examen: 16 et 17 novembre

Comité d'experts pour l'interprétation et la révision de la Convention UPOV: 11 au 15 septembre

Comité d'experts sur une loi type pour la protection des obtentions végétales: 17 au 19 avril

Groupe de travail sur les dénominations variétales: un jour entre le 11 et le 15 septembre

Groupe de travail sur l'harmonisation des taxes: le 16 ou le 17 novembre

Note: Les réunions indiquées ci-dessus ont lieu à Genève au siège de l'UPOV.

Groupe de travail technique sur les plantes agricoles: 23 au 25 mai (Zürich-Reckenholz — Suisse)

Groupe de travail technique sur les plantes potagères: 6 au 8 juin (Rethmar, Hanovre — République fédérale d'Allemagne)

Groupe de travail technique sur les plantes ornementales: 20 au 22 juin (Paris — France)

Groupe de travail technique sur les plantes fruitières: 5 au 7 septembre (Florence — Italie)

Groupe de travail technique sur les arbres forestiers: 19 au 21 septembre (Melle — Belgique)

Réunions d'autres organisations internationales s'occupant de propriété intellectuelle

1978

8 au 12 mai (Strasbourg) — Conseil de l'Europe — Comité juridique pour la radiodiffusion et la télévision

12 au 20 mai (Munich) — Association internationale pour la protection de la propriété industrielle — Congrès

16 au 18 mai (Athènes) — Société internationale pour le droit d'auteur (INTERGU) — Congrès

29 mai au 3 juin (Paris) — Association littéraire et artistique internationale — Congrès

25 au 29 septembre (Toronto et Montréal) — Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs — Congrès

1^{er} au 7 octobre (Santiago de Compostela) — Fédération internationale des conseils en propriété industrielle — Congrès



